



3.3. Responsabilités - Assurances

"Le propriétaire" confie "au preneur", qui l'accepte, la garde du site et des biens, définis par la présente convention.

"Le preneur" assure sous son unique et entière responsabilité l'organisation de l'activité et l'entretien des lieux précités.

"Le preneur" s'engage à relever et garantir la R.C. "du propriétaire" pour tout litige ou dommage relatifs aux activités statutaires de la F.F.V.L. sur le site, objet de la présente convention; en contrepartie de quoi les signataires font, sur ce point, renonciation de tout recours réciproque entre eux.

Certaines activités vol libre peuvent être temporairement ou définitivement interdites sur le site. Ces disciplines sont notées, si nécessaire, dans une annexe jointe à la présente convention (annexe OUI-NON*); elles devront être affichées sur les panneaux du site et précisées sur la fiche site.

3.4. Résiliation - Contestation

En cas d'inexécution par "le preneur" d'une des obligations énumérées ci-dessus, la présente convention pourra être résiliée six mois après mise en demeure par **Lettre Recommandée avec Accusé de Réception adressée à la F.F.V.L.** restée sans effet.

En cas de résiliation de la convention par l'une ou l'autre des parties, "le preneur" pourra récupérer les équipements installés à ses frais ou par ses moyens sur le site.

3.5. Validité de la présente convention

La présente convention devra être adressée à la F.F.V.L. accompagnée des éventuelles annexes dûment paraphées et signées par toutes les parties. Elle ne sera valide qu'après avoir été enregistrée (n° site) par le **Secrétariat Fédéral**. Cet enregistrement sera confirmé par une lettre du Président de la Commission Nationale des Sites. A défaut d'accord exprès de la F.F.V.L. cette convention est nulle et non avenue.

Fait en trois/quatre exemplaires, à _____, le _____

Le propriétaire

L'exploitant agricole

Le preneur

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

Un exemplaire de cette convention doit être adressé sous huitaine à la F.F.V.L. accompagné :

- ◇ *des annexes si nécessaires,*
- ◇ *d'une carte précisant la situation du terrain concerné.*
- ◇ *La fiche site (CNS002).*

N° D'IDENTIFICATION
RESERVE A LA F.F.V.L.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Les pages doivent être impérativement paraphées